

Tout ce qu'il faut savoir sur le SIV

Le système d'immatriculation depuis 2009



Attribuée à vie

Ce qui change avec le SIV

1

Plus de changement en cas de déménagement

2

Numéro unique et permanent

3

Département personnalisable

4

Pas de lien géographique dans le numéro

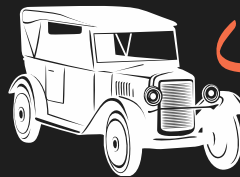
Qui est concerné ?

Véhicules neufs immatriculés depuis 2009

2009+



Véhicules anciens en cas de changement de carte grise (reprise, vente)



Pourquoi ce système ?

Simplifier les démarches administratives

Carte grise

Uniformiser le suivi des véhicules



Gagner du temps pour tous les conducteurs

